



EXTRAORDINAIRE CONSEIL

le 9 janvier 2023
20 h 00

PRÉSENTS

M. Georges R. Savoie
M. Philippe Allain
Mad. Albertine Savoie
M. Denis Doiron
M. Eymard Savoie
M. Jean Savoie

AUTRES

M. Jeannot Doiron, greffier municipal et
directeur général

1. Ouverture de l'assemblée

M. le maire procède à l'ouverture de l'assemblée à 21h48.

2. Vérification du quorum

M. le maire s'assure que le quorum est atteint.

3. Déclaration de conflit d'intérêt.

Aucune déclaration.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

23-4949

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Eymard Savoie

Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du conseil du 9 janvier 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

5. Considération de l'objet de la réunion

5.1 Adoption d'un texte pour présentation à l'audience virtuelle de la Commission sur la Délimitation des Circonscriptions Électorales.

23-4950

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Philippe Allain

Que le conseil municipal accepte de faire parvenir à la Commission sur la Délimitation des Circonscriptions Électorales et la Représentation le document joint à l'annexe "A".

ADOPTÉ

6. Ajournement

L'ordre du jour étant épuisé, M. Eymard Savoie, propose l'ajournement à 21h50.

M. Jeannot Doiron, greffier municipal

M. Georges R. Savoie, Maire

Annexe "A"

2023-01-11-18h00

Membre de la Commission sur la Délimitation des Circonscriptions Électorales et la Représentation,

C'est pour moi un honneur de commenter votre Rapport préliminaire sur la Délimitation des Circonscriptions Électorales et la Représentation au nom du Conseil municipal élu par les citoyens de Neguac

Suite à l'analyse du rapport préliminaire du 12 décembre 2022, le conseil municipal de Neguac a pris connaissance de la proposition de la commission qui propose de déplacer les communautés de Neguac et une partie de la nouvelle municipalité d'Alnwick (Tabusintac et Fair Isle) avec une portion de la ville de Tracadie.

Pour faciliter nos commentaires, vous trouverez en italique des parties de votre rapport et nos commentaires suivent.

La commission reconnaît qu'un écart permis plus élevé lui donnera une plus grande souplesse lors de la révision des limites des circonscriptions. Elle pourra veiller à ce que ces limites tiennent compte des principes directeurs énoncés à l'article 11 de la loi. Parmi ces principes figurent, outre la représentation effective des communautés linguistiques française et anglaise :

- (a) les communautés d'intérêts;*
- (b) les limites du territoire d'un gouvernement local et autres limites administratives;*
- (c) le taux de croissance de la population dans une région;*
- (d) la représentation effective des régions rurales;*
- (e) les caractéristiques géographiques d'une région, y compris :(i) son accessibilité;*
 - (ii) sa superficie;*
 - (iii) sa configuration;*
- (f) tous les autres facteurs jugés pertinents.*

La commission a tenu compte de chacun de ces principes directeurs au cours du processus de révision des limites des circonscriptions. Compte tenu des récentes réformes de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick et de la création imminente de plusieurs nouvelles entités municipales, la commission a tenté, dans la mesure du raisonnable, de considérer les nouvelles limites municipales proposées lors de la révision des 49 circonscriptions électorales.

- Le point (a) La communauté d'intérêt - pour nous, la communauté d'intérêt c'est la municipalité de Neguac, d'Alnwick et la Première Nation d'Esgenoôpetitj.
- Le point (b) les limites du territoires d'un gouvernement local et autres limites administratives – La commission n'en tient pas compte ici où la réforme municipale crée une nouvelle municipalité (Alnwick) et vous

recommandez de la diviser en deux en séparant la partie Tabusintac et Fair Isle du reste d'Alnwick. La Première Nation d'Esgenoôpetitj serait aussi divisé en envoyant la Tabusintac Indian reserve No. 9 dans la circonscription de Tracadie et dans la 2^{ième} partie du point (b) dans autres limites administratives - la communauté d'intérêt d'Alnwick, Neguac et Esgenoôpetitj a toujours fait partie d'un territoire administratif rattaché à Miramichi pour ses services provinciaux. Le député provincial étant le lien entre la communauté d'intérêt et les services provinciaux des différents ministères.(Justice, Transport, Service Sociaux, Santé, Sécurité Publique, Environnement, etc.)

Rapport p. 19 – L'autre question importante pour la commission dans cette région a trait à l'emplacement de la localité de Neguac et des communautés francophones environnantes. À l'heure actuelle, Neguac se trouve dans une circonscription à majorité anglophone. Vu la proximité d'une circonscription à majorité francophone et l'importance accrue accordée à la représentation effective des communautés linguistiques française et anglaise, la commission a placé Neguac et les environs dans la circonscription de Tracadie-Neguac, soit la circonscription électorale n.8.

- Pour nous la représentation *effective des communautés linguistiques française et anglaise* ne veut pas dire enlever Neguac (à majorité francophone) et Tabusintac (50% environ) et les placer dans une circonscription avec une partie de Tracadie. Cela laisse une partie de notre communauté d'intérêt, la nouvelle municipalité d'Alnwick à majorité francophone (Fair Isle, Lagacéville, St-Wilfred, Lavilette) isolé et en minorité linguistique dans la circonscription de la baie de Miramichi.
- Notre communauté d'intérêt (Alnwick, Neguac et Esgenoôpetitj) représente le rêve de notre province d'être bilingue. Une population anglophone et francophone qui vit depuis des décennies ensemble en harmonie et dont les élus n'ont jamais demandé d'être placé avec une circonscription à majorité francophone et d'où nous ne recevons pas nos services provinciaux. Nos intérêts sont bien mieux représentés par un député qui est dans la même circonscription que nos services provinciaux.

Rapport p.37 - La commission a décidé de déplacer la municipalité de Neguac vers la circonscription de Tracadie-Neguac afin d'assurer une représentation plus effective de la communauté francophone de Neguac.

- La municipalité de Neguac a toujours été dans le comté de Northumberland qui avait à l'époque Newcastle maintenant Miramichi comme capitale. La très grande majorité de nos services offert par le gouvernement provincial proviennent de la région de Miramichi.

- Les élus de la municipalité de Neguac n'ont pas demandé de faire partie d'une circonscription à majorité francophone mais le 28 septembre 2022, le Conseil municipal a fait parvenir un courriel à la commission pour dire

«Circonscription électorale provinciale

Tel que présenté aux audiences de la commission à Miramichi et suite à une proposition du Conseil municipal de Neguac, je peux vous dire que si la municipalité de Neguac doit bouger à l'intérieur des frontières des circonscriptions actuelles, notre premier choix est de rester rattaché à la région de Miramichi.

Comme vous le savez, Neguac reçoit la majorité de ses services provinciaux de la région de Miramichi. Il serait beaucoup plus facile pour un député de nous représenter si nous sommes dans une circonscription qui est près de la région où nous recevons nos services. »

- Le 30 août 2022, le maire et le maire-adjoint de Neguac avaient assisté aux audiences de la commission à Miramichi et dans un commentaire à titre individuel, le maire avait indiqué que Neguac avait toujours reçu ses services provinciaux de la région de Miramichi et que la langue n'était pas la première préoccupation dans la livraison des services provinciaux.
- Le 3 janvier 2023, plus de 70 résidents de Tabusintac et Neguac se sont réunis pour discuter de la recommandation de faire partie d'une circonscription avec Tracadie. La rencontre était organisée à la dernière minute par des résidents concernés et le maire de Neguac était présent. La réunion s'est déroulée avec des interventions en français et en anglais sans traduction et il n'a aucunement été question de langue ou de traduction mais de l'importance de faire partie de la même communauté d'intérêt avec la communauté de Miramichi où sont nos services provinciaux.
- Au cours des dix dernières années, nous avons été représentés par trois députés dont deux francophones et un anglophone qui a appris le français et a bien représenté les francophones à l'intérieur de la circonscription de la baie de Miramichi-Neguac. Deux de ces députés ont aussi été Ministre.
- Dans une province bilingue comme le Nouveau-Brunswick, la commission et d'autres groupes devraient prendre notre communauté d'intérêt en

exemple comme une communauté bilingue qui travaille bien ensemble au niveau culturel, sportif, organisme communautaire etc.

Le Conseil municipal de Neguac, a adopté ce document le 9 janvier 2023, lors d'une réunion extraordinaire ainsi que la recommandation qui suit :

Nous vous demandons de considérer notre communauté d'intérêt comme étant la municipalité de Neguac et la municipalité d'Alnwick ainsi que la Première Nation d'Esgenoôpetitj.

La municipalité d'Alnwick est une nouvelle municipalité qui ne doit pas être amputé de la partie de Tabusintac.

Le territoire de la Première Nation Tabusintac 9 doit continuer de faire partie de la même circonscription qu'Esgenoôpetitj.

La municipalité d'Alnwick (Tabusintac, Fair Isle, Lagacéville, St-Wilfred, Lavilette, New Jersey, Barryville, Oak Point) doit continuer de faire partie de la même circonscription et rattaché à la région de Miramichi comme demandé par son conseil municipal nouvellement élu.

La municipalité de Neguac doit continuer de faire partie de sa communauté d'intérêt (Alnwick, Neguac et Esgenoôpetitj) et rattaché à la région de Miramichi d'où proviennent ses services du gouvernement provincial,

Au nom des membres du Conseil municipal de Neguac, je vous remercie de nous avoir écouté et nous espérons que vous comprenez l'importance de notre communauté d'intérêt dans la livraison de services en provenance de la province et l'importance d'avoir un seul député qui représente notre communauté d'intérêt dans une circonscription près de nos services provinciaux soit à Miramichi.